

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 30 mars 2016 à 9 h 30
« Transitions emploi-retraite »

Document n° 5

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La situation des 50-69 ans au regard de l'activité par âge détaillé

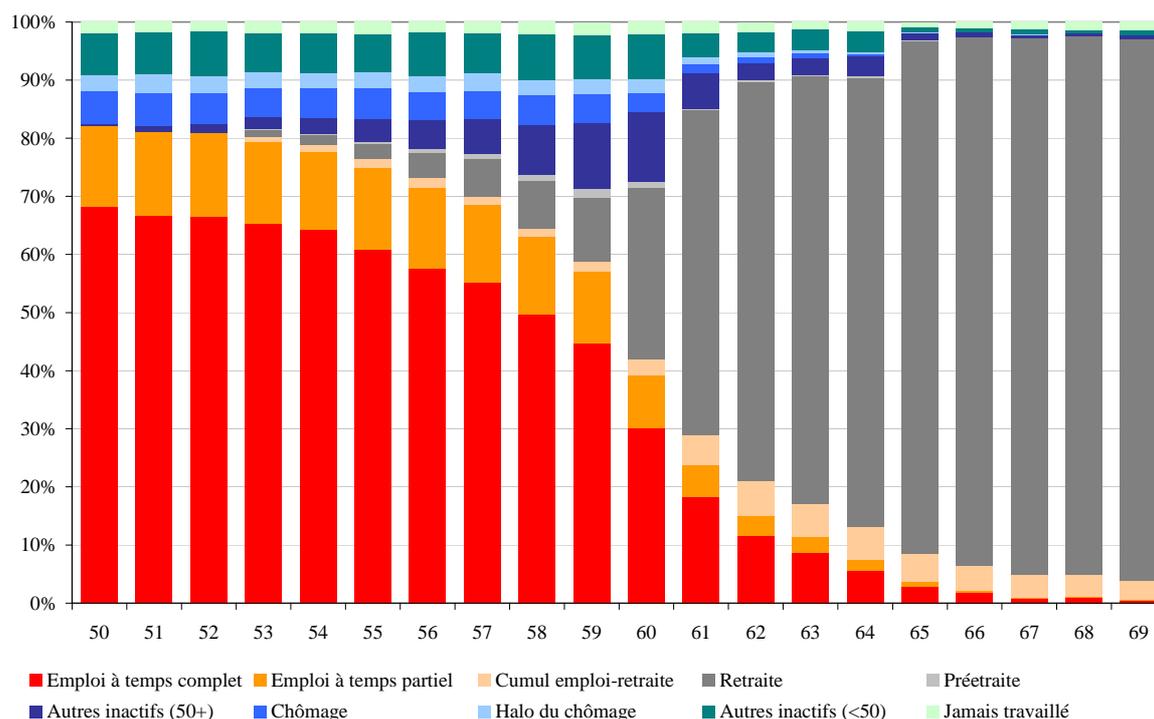
DARES

La situation des 50-69 ans au regard de l'activité par âge détaillé

1. Vue d'ensemble

Si des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière d'emploi des seniors, la question des transitions vers la retraite reste posée, une proportion sensible des assurés passant par des périodes de chômage ou d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ à la retraite (c'est-à-dire la liquidation de leurs droits). En moyenne sur les années 2013 à 2015, à l'âge de 59 ans – âge où la proportion de personnes qui ne sont ni en emploi ni retraitées est la plus grande –, 8 % des personnes sont au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage au sens de l'Insee, 11 % sont inactives et passées en inactivité après leurs 50 ans et, enfin, 10 % sont inactives mais sorties du marché du travail avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé (*graphique 1*).

Graphique 1 - Ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge détaillé de 50 à 69 ans



Note : le « halo autour du chômage » désigne, selon l'Insee, les personnes inactives mais proches du marché du travail (personnes déclarant souhaiter travailler, mais qui ne sont pas classées au chômage au sens du BIT, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit parce qu'elles n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent).

Champ : résidents en France métropolitaine, hors communauté ; moyenne 2013-2015.

Source : Insee, Enquête Emploi ; calculs Dares.

La proportion d'inactifs au sens du BIT passés en inactivité avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé demeure stable jusqu'à 60 ans, âge à partir duquel une partie de ces assurés liquident

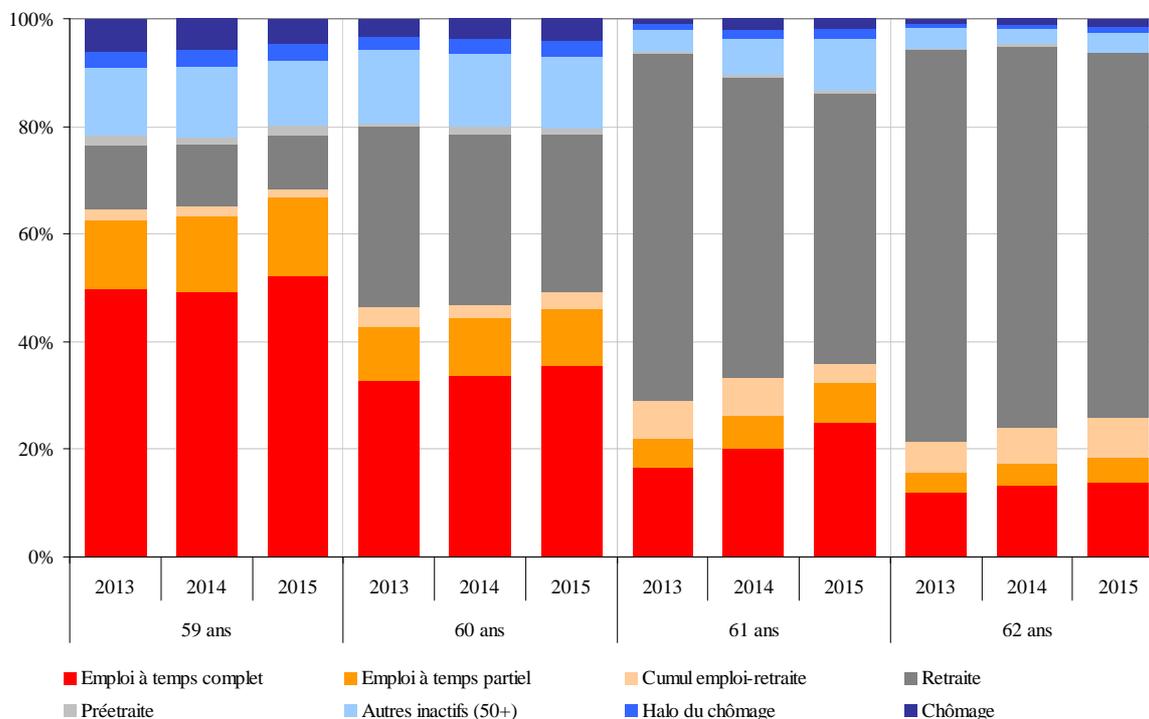
leurs droits ; en effet, pour les assurés en invalidité, la pension à taux plein est de droit, dès l'âge d'ouverture des droits. Il en est de même pour les personnes au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage. En revanche, la proportion de personnes inactives mais sorties de l'emploi après 50 ans croît entre 55 et 59 ans de 4 % à 12 % et demeure à ce niveau à 60 ans avant de décroître rapidement à partir de 61 ans ; cette catégorie explique la totalité du profil par âge de la proportion des personnes ni en emploi ni à la retraite jusqu'à 60 ans.

2. Évolutions entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, la proportion de personnes à la retraite (ou en pré-retraite) autour de 60 ans a diminué (*graphique 2*). La baisse est concentrée à 61 ans (-12 points), et n'a touché les âges inférieurs et supérieurs que de façon plus marginale : -3 et -4 points à 60 et 62 ans respectivement, puis la baisse est inférieure à 2 points en valeur absolu pour les autres âges.

À 60 ans, la baisse de la proportion des personnes à la retraite a été compensée quasi-exclusivement par une hausse de la part des personnes en emploi à temps complet ; c'est également le cas à 62 ans. En revanche, à 61 ans, la baisse est compensée à égalité par une hausse de l'emploi mais aussi de l'inactivité (personnes ayant quitté leur emploi à partir de 50 ans).

Graphique 2 – Statut d'emploi par âge détaillé



Note, champ et source : cf. graphique 1.

3. La situation vis-à-vis du marché du travail par sexe

La décomposition par sexe de la ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail (*graphique 3*) fait apparaître deux différences principales entre les femmes et les hommes :

- pour les personnes en emploi, le temps partiel est beaucoup plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (31 % des femmes en emploi, contre 6 % des hommes seulement) ; la part du temps partiel dans l'emploi augmente de 4 points entre 50 et 59 ans pour les deux sexes, ce qui constitue un accroissement beaucoup plus sensible pour les hommes (quasi-doublement) que pour les femmes ;
- la part des femmes ayant quitté le marché du travail avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé est 3 fois plus élevée que la part des hommes dans cette situation entre 50 et 59 ans ; il y a toutefois une baisse sensible sur les générations plus jeunes du côté des femmes, le ratio entre les femmes et les hommes n'ayant jamais travaillé ou ayant quitté le marché du travail avant 50 ans étant supérieur à 5 pour les 65-69 ans tandis qu'il est inférieur à 3 pour les 50-54 ans, en tenant compte des personnes dans ces situations avant leur éventuel départ en retraite.

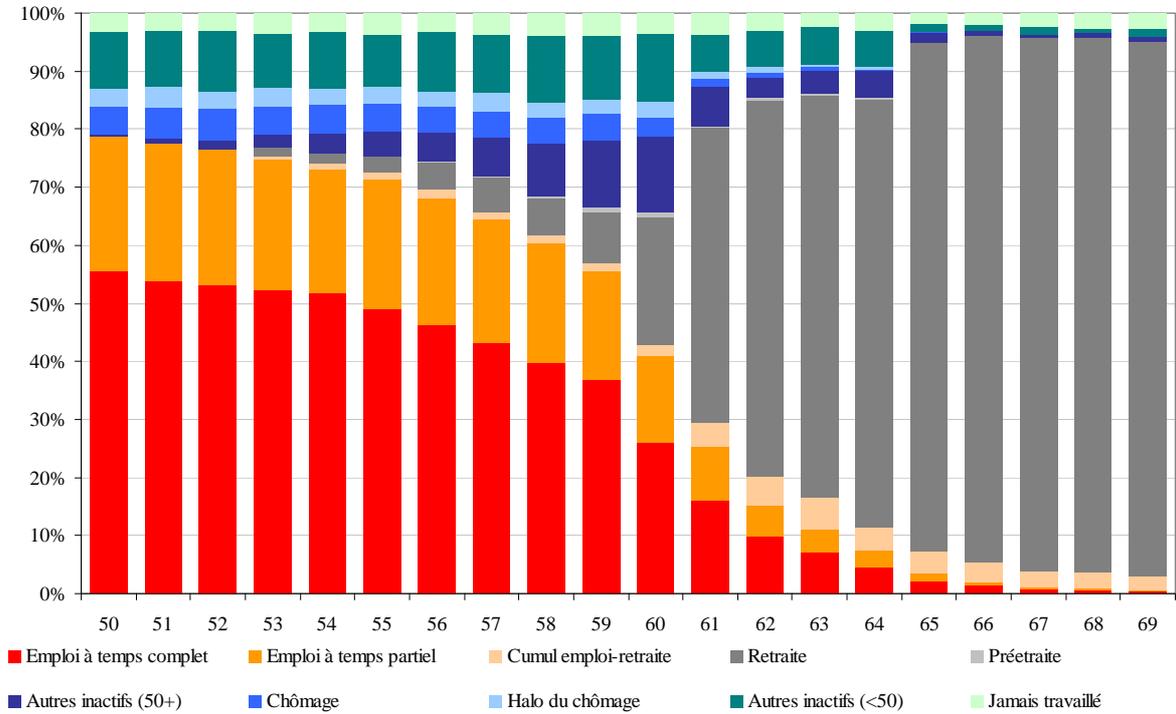
En excluant les personnes n'ayant jamais travaillé et celles sorties du marché du travail avant 50 ans, qu'elles soient ou non déjà parties à la retraite, il apparaît que la part des hommes et des femmes en emploi sont globalement identiques pour les 50-69 ans, sauf autour de 60 ans (*graphique 4*). À cet âge, la part des femmes en emploi devient significativement plus élevée que la part des hommes (9 points d'écart) ; l'écart est encore significatif, quoique moins important autour de cet âge, à 59 et 61 ans.

Un constat identique peut être fait, toujours en excluant les personnes n'ayant jamais travaillé et sorties du marché du travail avant 50 ans, en ce qui concerne le chômage et l'inactivité après 50 ans. La part des personnes ni en emploi ni à la retraite présente un écart de 6 points en défaveur des femmes à 60 ans ; pour celles-ci, la hausse de la part des personnes ni en emploi ni à la retraite continue d'augmenter à 60 ans, alors qu'elle commence à décroître pour les hommes à cet âge. Sur les tranches d'âge quinquennales avant et après 60 ans (les 55-59 ans et les 61-65 ans), l'écart est moins marqué mais la part des femmes ni en emploi ni à la retraite reste légèrement plus élevée que celle des hommes (2 points en moyenne).

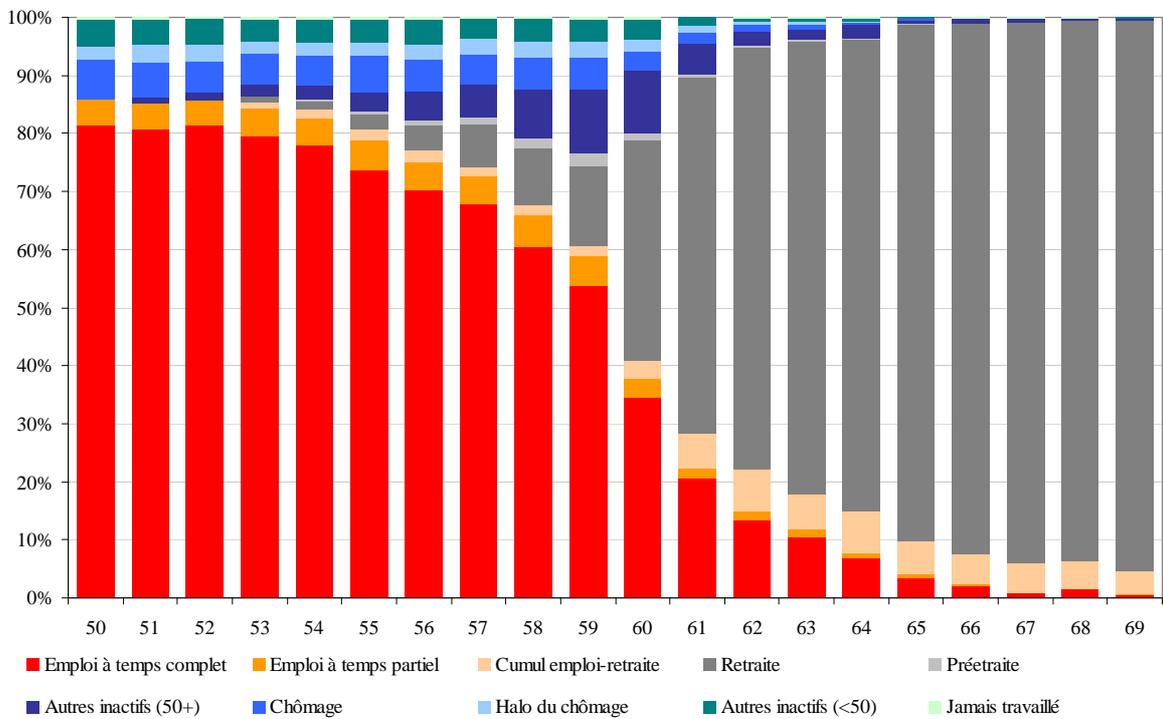
Pour les femmes comme pour les hommes, ce sont les personnes inactives ayant quitté leur emploi après 50 ans qui expliquent le profil par âge détaillé de la part des personnes ni en emploi ni à la retraite (*graphique 5*). Le chômage au sens du BIT et son halo sont dans les deux cas globalement stables jusqu'à 59 ans, avant de décroître rapidement à partir de 60 ans : la part des personnes au chômage au sens du BIT ou dans le halo diminue ainsi pour les femmes comme pour les hommes de 7 %-8 % à 59 ans à 3 % à 61 ans. En revanche, la part des personnes inactives et sortie de l'emploi après 50 ans croît fortement entre 50 et 59 ans, avec une différence notable à partir de 60 ans entre les femmes et les hommes : cette part commence à diminuer à cet âge pour les hommes, alors qu'elle augmente encore pour les femmes et ne décroît pour ces dernières qu'un an plus tard, à partir de 61 ans. Elle reste sensiblement plus élevée pour les femmes jusqu'à 64 ans (5 % en moyenne pour les femmes entre 61 et 64 ans, contre 3 % pour les hommes).

Graphique 3 - Ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge détaillé de 50 à 69 ans et par sexe

Femmes

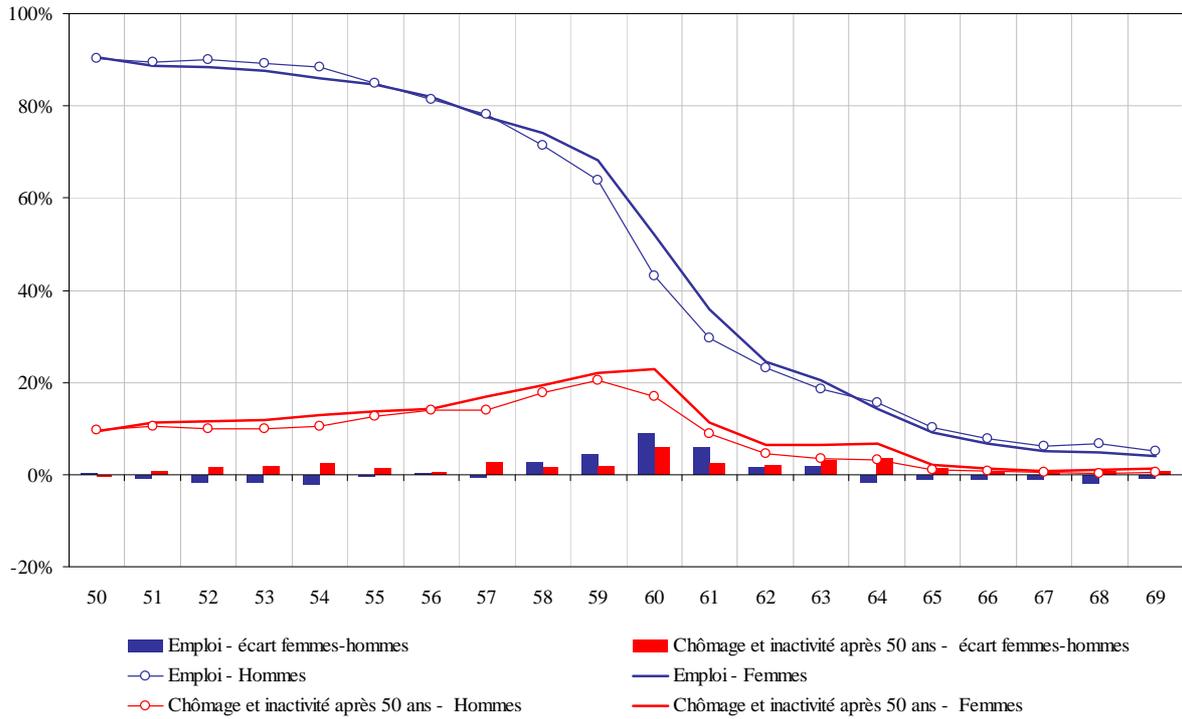


Hommes



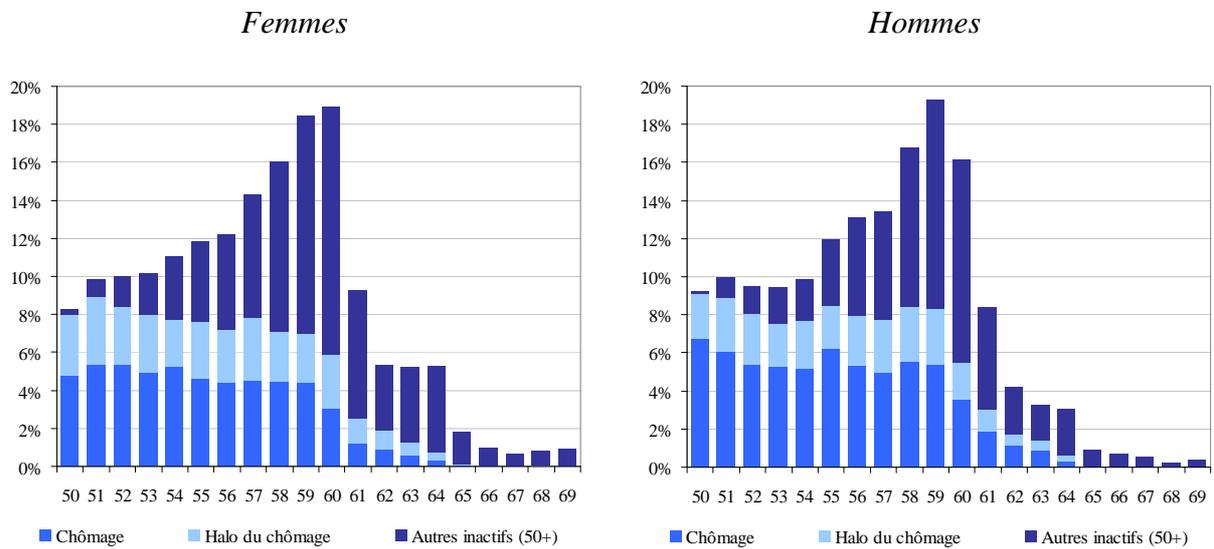
Note, champ et source : cf. graphique 1.

Graphique 4 – Part des personnes en emploi et ni en emploi ni à la retraite parmi les personnes n’ayant pas quitté le marché du travail avant 50 ans, par sexe



Note, champ et source : cf. graphique 1.

Graphique 5 – Détail de la situation des personnes ni en emploi ni à la retraite par sexe



Note, champ et source : cf. graphique 1.

4. La situation vis-à-vis du marché du travail par niveau de diplôme

Les différences de situations sur le marché du travail par âge détaillé et selon le niveau de diplôme restent élevées sur l'ensemble des âges considérés (*graphique 6*). En ce qui concerne la part des personnes en emploi, jusqu'à 58 ans, les écarts sont relativement stables, de l'ordre de 3 points entre les diplômés du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur et les titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme équivalent ; il est de 6 points entre ces derniers et les personnes sans aucun diplôme de l'enseignement secondaire (*i.e.* au plus titulaires du brevet des collèges).

À partir de 59 ans, la part des titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme équivalent en emploi rejoint celle des personnes sans aucun diplôme de l'enseignement secondaire, puis celles-ci décroissent beaucoup plus vite à 60 ans que pour les diplômés du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur : la part de ces personnes en emploi ne diminue que de 73 % à 64 % (-9 points), alors qu'elle chute de 62 % à 39 % (-23 points) entre 59 et 60 ans pour les personnes moins diplômées. À 64 ans, la part des diplômés du supérieur en emploi est encore le double de celles des autres (22 % contre 11 %).

Tous les niveaux de diplômes présentent une hausse de la part des personnes ni en emploi ni à la retraite avant 60 ans, d'une ampleur comparable : elle double pour tout le monde entre 50 et 59 ans. Néanmoins, pour les 50-54 ans, les points de départ sont très différents, de 8 % pour les diplômés du supérieur à 16 % pour les personnes sans autre diplôme que le certificat des collèges.

La situation plus favorable sur le marché du travail des diplômés après 60 ans, avec le maintien en emploi à un âge plus avancé, est probablement liée à un début de carrière plus tardif de ces personnes, et par conséquent des carrières décalées dans le temps. En effet, si la proportion de personnes ni en emploi ni à la retraite est très différente selon le niveau de diplôme avant 60 ans, ces différences s'estompent au-delà de 61 ans (*graphique 7*). Entre 62 et 64 ans, la part des personnes ni en emploi ni à la retraite est ainsi comprise entre 3 % et 5 % quel que soit le niveau de diplôme.

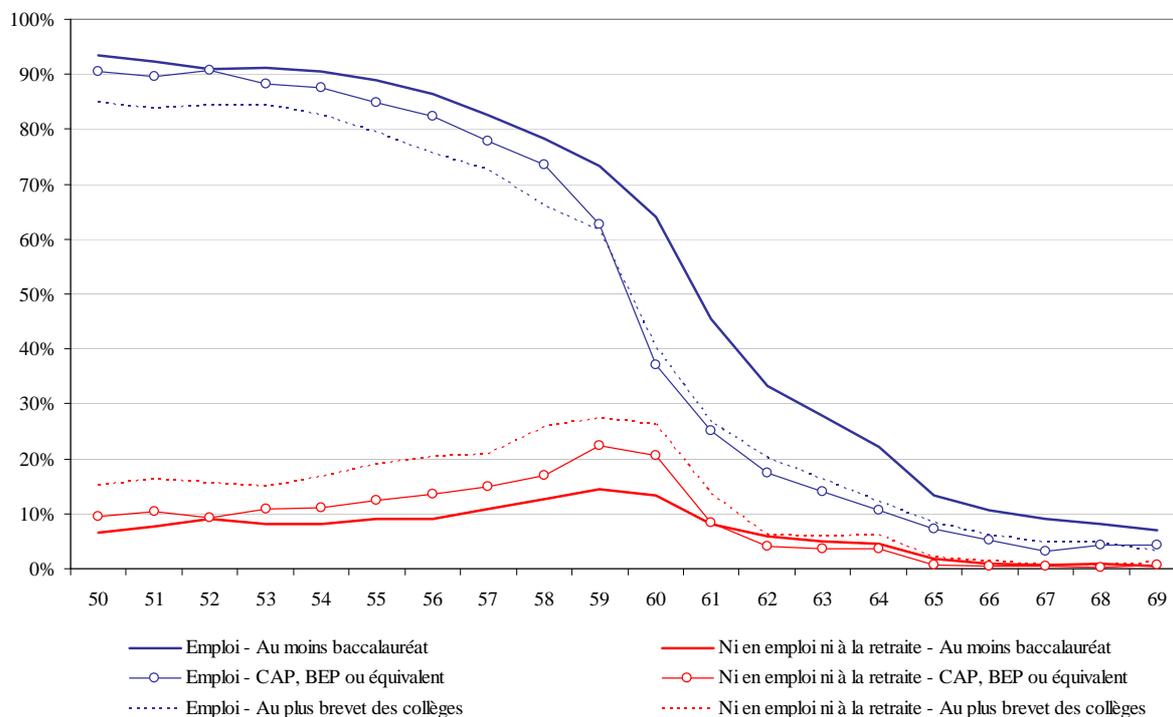
5. Les ressources des personnes ni en emploi ni à la retraite

Les ressources des personnes ni en emploi ni à la retraite dépendent de leur situation vis-à-vis du marché du travail, mais sont en revanche relativement indépendantes de l'âge (*graphique 8*).

Près des deux-tiers des personnes au chômage au sens du BIT sont indemnisés par le régime d'assurance-chômage (RAC), et moins de 10 % ne perçoivent aucune allocation. Ces proportions sont identiques pour les 55-59 ans et pour les 60-64 ans. La part des bénéficiaires du RAC parmi les chômeurs au sens du BIT est légèrement supérieure après 55 ans qu'avant.

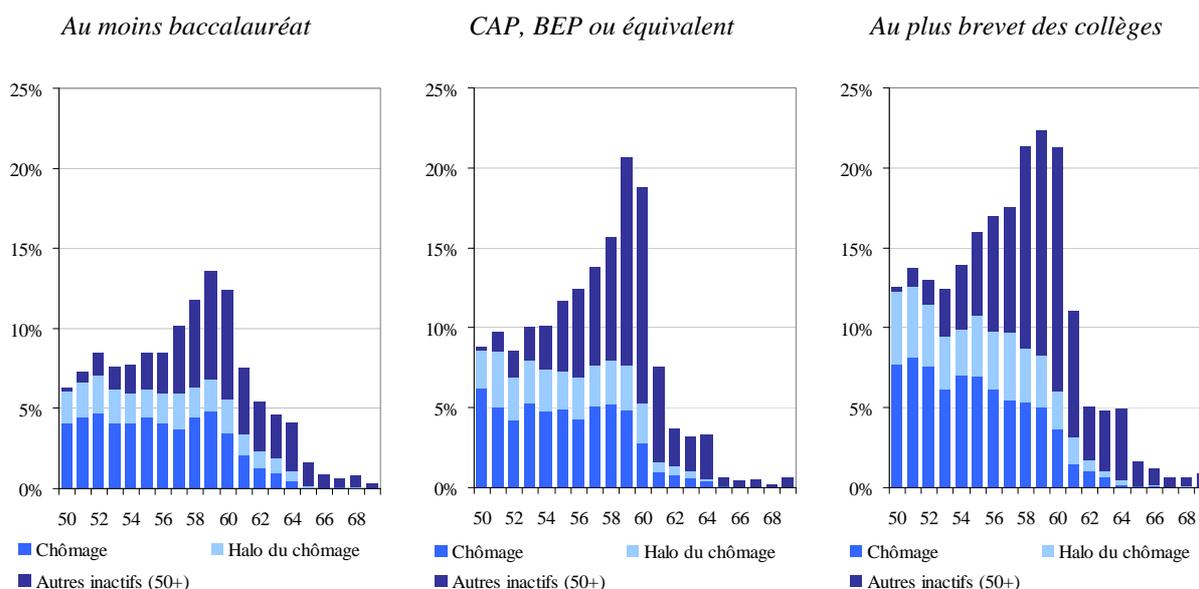
La répartition diffère un peu pour les personnes dans le halo du chômage : si la proportion de bénéficiaires de minimas sociaux est globalement identique que pour les chômeurs au sens du BIT entre 55 et 64 ans, autour de 30 %, celle des allocataires du RAC est en revanche plus faible (45 %), tandis que la part des personnes au sein de cette population ne touchant aucune allocation ou minimum social est sensiblement plus élevée, de l'ordre de un quart. Comme pour les chômeurs au sens du BIT, il n'y a pas de différence significative dans la répartition entre les allocations selon l'âge : celle-ci est identique pour les 55-59 ans et pour les 60-64 ans.

Graphique 6 - Part des personnes en emploi et ni en emploi ni à la retraite parmi les personnes n'ayant pas quitté le marché du travail avant 50 ans, par diplôme



Note, champ et source : cf. graphique 1.

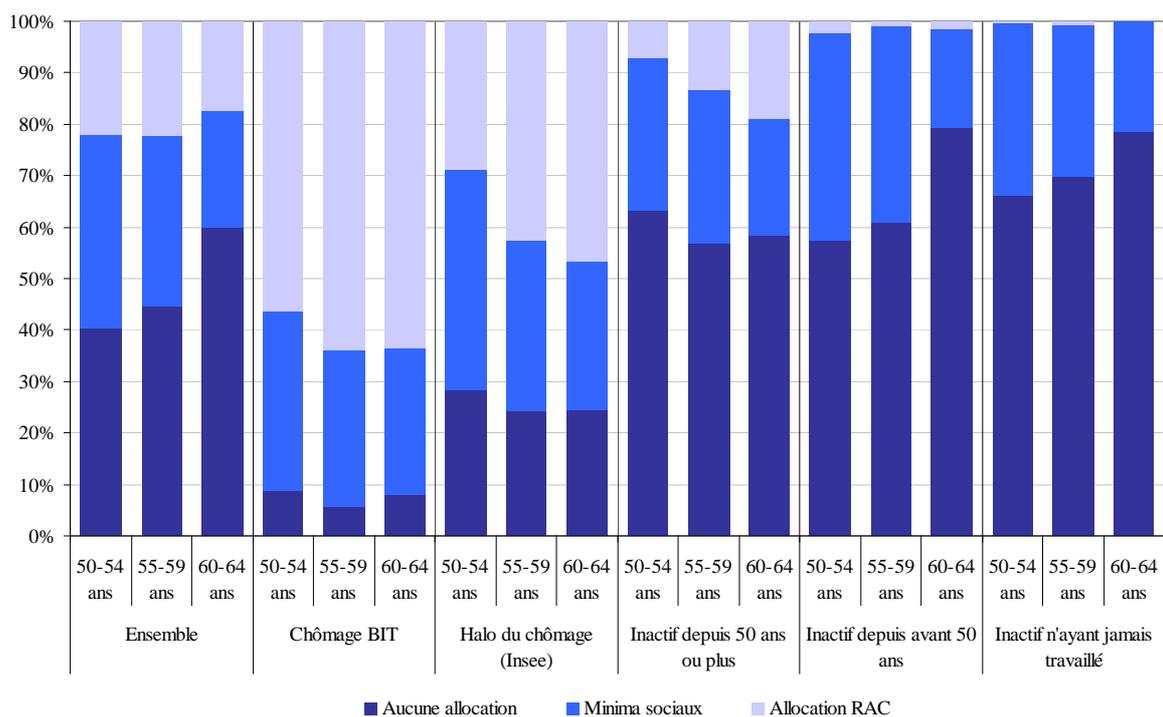
Graphique 7 - Détail de la situation des personnes ni en emploi ni à la retraite, par diplôme



Note, champ et source : cf. graphique 1.

Enfin, pour les autres personnes ni en emploi ni à la retraite, qui sont sorties de l'emploi après 50 ans mais qui ne sont ni au chômage ni dans son halo, l'absence d'allocation est la situation majoritaire et concerne près de 60 % de cette population. Les bénéficiaires du RAC sont minoritaires (moins de 20 %). Les différences par âge sont un peu plus marquées que pour les autres situations en ce qui concerne la répartition entre RAC et minimas sociaux, sans être particulièrement fortes.

Graphique 8 – Allocations perçues par les personnes ni en emploi ni à la retraite, par tranche d'âge quinquennale



Note, champ et source : cf. graphique 1.

6. L'inscription auprès du Service public de l'emploi (SPE) des personnes ni en emploi ni à la retraite

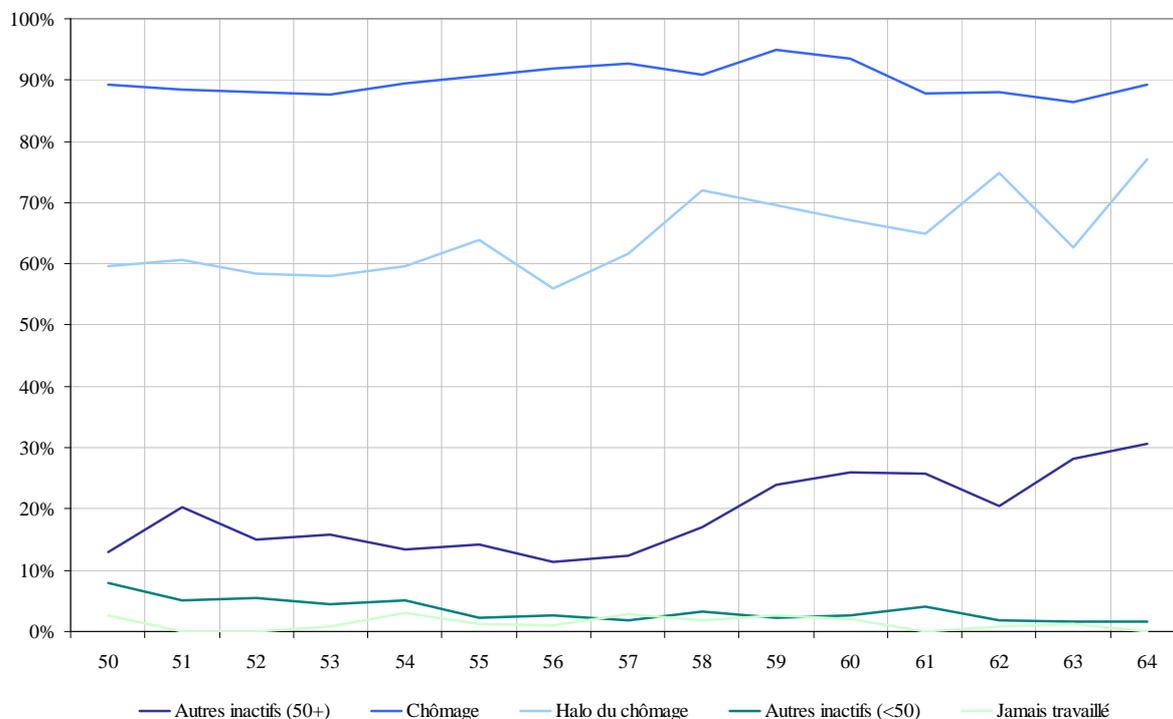
90 % des chômeurs au sens du BIT déclarent ainsi être inscrits à Pôle emploi, une proportion globalement stable indépendamment de l'âge entre 50 et 64 ans¹ (graphique 9). Cette proportion est plus faible pour les personnes dans le halo du chômage, pour lesquelles elle est de l'ordre de 60 % jusqu'à 57 ans puis croît jusqu'à 70 % au-delà.

Pour les personnes inactives et sorties de l'emploi après 50 ans, l'inscription à Pôle emploi est minoritaire : autour de 15 % avant 58 ans, elle augmente légèrement pour s'établir entre 20 % et 30 % à partir de 59 ans. Les proportions de personnes inscrites à Pôle emploi sont

¹ La question n'est plus posée dans l'enquête Emploi à partir de 65 ans.

négligeables enfin pour les personnes inactives sorties de l'emploi avant 50 ans et pour celles n'ayant jamais travaillé.

Graphique 9 – Part des inscrits auprès du Service public de l'emploi (SPE) parmi les personnes ni en emploi ni à la retraite, par âge détaillé



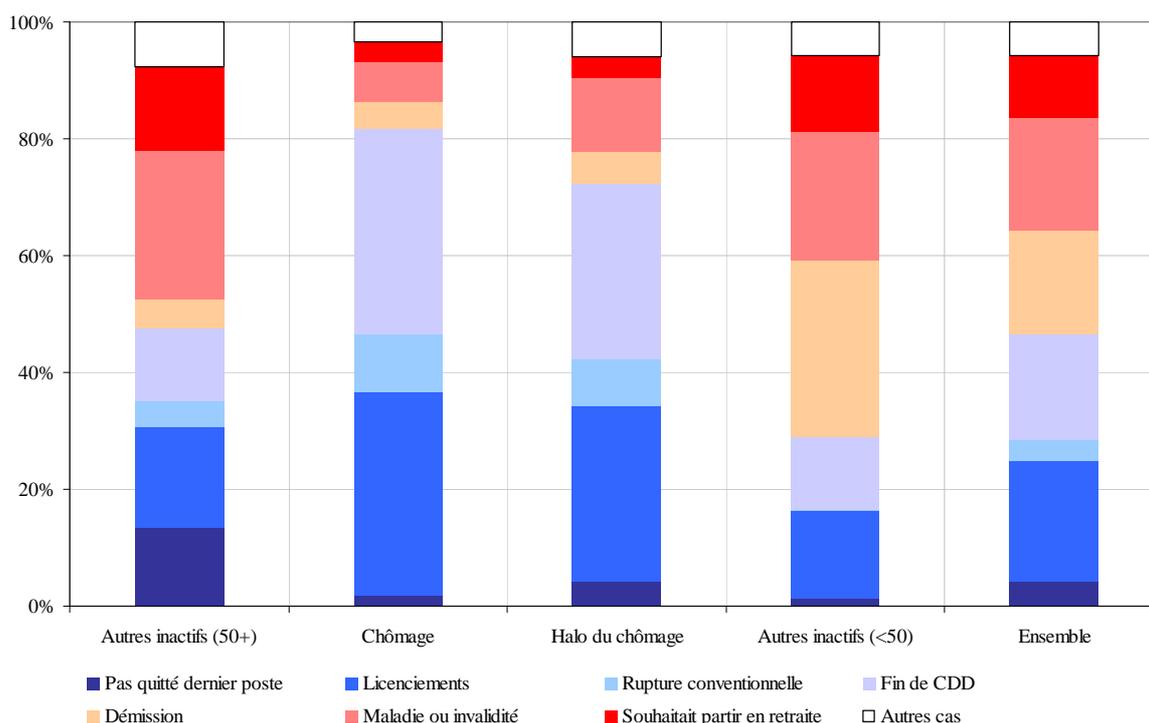
Note, champ et source : cf. graphique 1.

7. Motif de départ du dernier emploi

Les personnes inactives, qu'elles soient sorties de l'emploi avant ou après 50 ans, se distinguent des personnes au chômage au sens du BIT ou dans le halo par la proportion plus importante de départ du dernier emploi pour motif de santé (maladie ou invalidité), comprise entre 20 % et 25 % (graphique 10). Il s'agit même, pour les inactifs ayant quitté leur emploi après 50 ans, du motif de départ le plus fréquemment invoqué ; les situations où ces personnes déclarent ne pas avoir quitté leur emploi peuvent correspondre notamment à des pré-retraites maisons dans lesquelles le contrat de travail n'a pas été rompu ou bien à des arrêts maladie de longue durée, ce qui majorerait l'importance de l'état de santé.

Pour les chômeurs au sens du BIT ou les personnes dans le halo du chômage, le motif le plus fréquent est la fin d'un CDD, à égalité avec les licenciements (un tiers des cas chacun). Les ruptures conventionnelles restent marginales en comparaison des licenciements, et à peine supérieures aux démissions.

Graphique 10 – Motif de départ du dernier emploi



Note, champ et source : cf. graphique 1.

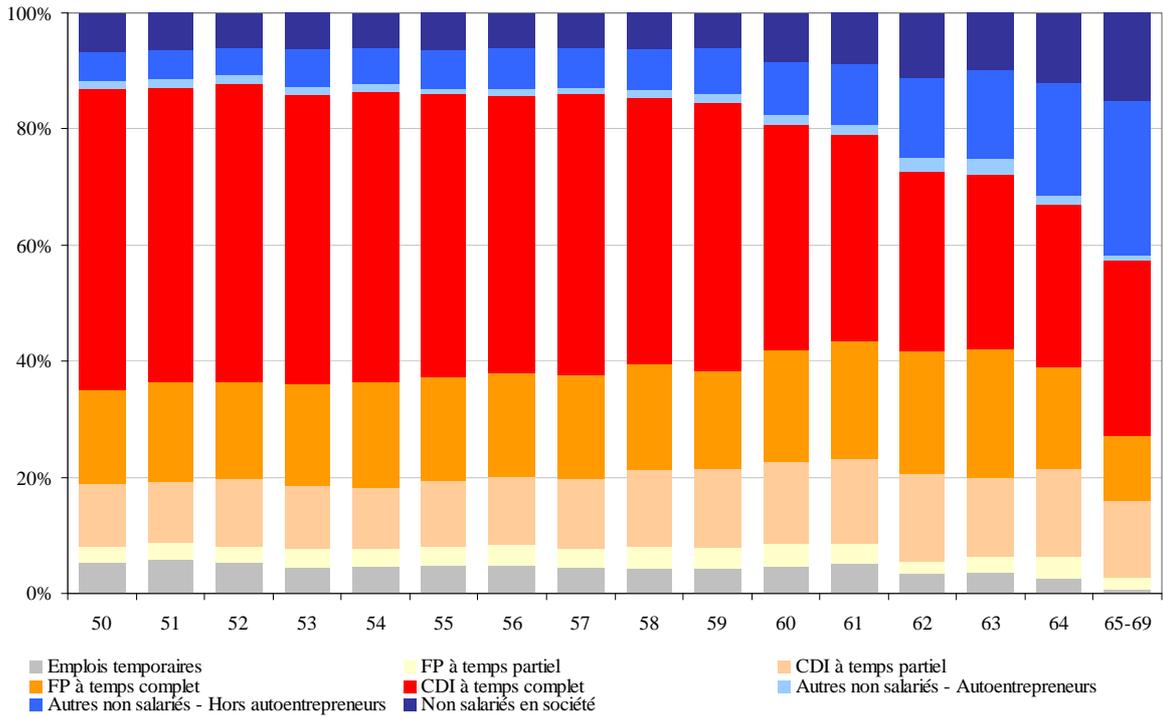
8. Statut d'emploi

L'emploi salarié à temps complet –dans le secteur privé ou dans la fonction publique- reste le statut majoritaire d'emploi chez les séniors quel que soit l'âge (*graphique 11*). Il représente 68 % de l'emploi total à 50 ans, et baisse progressivement jusqu'à 42 % chez les 65-69 ans ; sur cette tranche d'âge, il fait jeu égal avec l'emploi non salarié sous toutes ces formes.

La diminution progressive de la part de l'emploi salarié à temps complet dans l'emploi total au fil des âges résulte d'une diminution plus rapide du secteur privé que des autres statuts d'emploi ; à l'inverse, les parts des emplois salariés dans la fonction publique, à temps partiel dans le public et dans le privé ou encore en contrats temporaires restent globalement stables sur tous les âges considérés.

Parmi les non-salariés, ce sont surtout les travailleurs indépendants qui n'exercent pas dans le cadre d'une société (professions libérales) qui restent le plus longtemps en emploi, même si la part des autres travailleurs indépendants progresse également avec l'âge.

Graphique 11 – Statut d’emploi par âge détaillé



Note, champ et source : cf. graphique 1.